VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217201326-20260929-CM2609-DEL25-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2026

Date de convocation 23 septembre 2026
Date d'affichage 23 septembre 2026

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 25 + 4 procurations
Votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX
LE VINGT NEUF SEPTEMBRE à vingt heures,
Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Étaient présents : M. Didier REVEAU ; Mme Sylvie SEQUEIRA ; M. Éric PAPILLON ; Mme Sophie DOLLON ; M. Laurent PHILIBERT ; Mme Céline PELLETIER ; M. Thierry RENVOIZÉ ; M. Jean de FONTANGES ; Mme Sylvie LEMOINE ; M. Franck POTAUFEUX ; M. Éric VAUJOIE ; M. Lionel COURTEMANCHE ; Mme Olivia GUEUGNOT ; M. Michaël LEBLANC ; Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ; Mme Stéphanie BRAULT ; Mme Caroline LALOIT ; M. Christophe BISI ; Mme Audrey MAMONTEIL ; Mme Christelle POURCEAU ; Mme Caroline LERAT ; Mme Aurélia PARISOT ; Mme Angelique GOURAUD ; M. Sébastien PELLERIN ; M. Alexis GITS.

Excusés :

M. Emmanuel BOIS	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
M. Dominique MORANCE	(Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)
M. Matthieu LEDUC	(Pouvoir donné à M. Jean de FONTANGES)
Mme Julie BIBARD	(Pouvoir donné à Mme Céline PELLETIER)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal.

M. Laurent PHILIBERT a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

MARCHÉ PUBLIC : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

SIGNATURE DU MARCHE

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la consultation lancée le 24 juillet 2026 pour l'entretien des espaces verts de la commune, répartie en six lots sous la forme d'accords-cadres à bons de commande ;

Vu les documents de la consultation ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 23 septembre 2026 ;
Vu le rapport du Maire.

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer l'entretien des espaces verts communaux et des secteurs concernés par la consultation.

CONSIDÉRANT qu'à la date limite de remise des offres, fixée au 7 septembre 2026, quatre offres ont été reçues pour le lot 01, trois pour le lot 02, trois pour le lot 03, deux pour le lot 04 et une pour le lot 05.

CONSIDÉRANT que les offres reçues ont été analysées au regard des critères de jugement prévus dans les documents de la consultation.

CONSIDÉRANT qu'après examen du rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 23 septembre 2026, a émis un avis favorable à l'attribution des lots 01 à 05 aux entreprises ayant présenté, pour chaque lot, l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères définis dans les documents de la consultation, conformément au tableau ci-dessous :

Définition du lot	Titulaire	Montant maximum HT annuel
Lot 01 - Espaces secteur Nord-Ouest	Société ROBERT Paysage	25 000 €
Lot 02 - Espaces secteur Sud-Ouest	Société ROBERT Paysage	15 000 €
Lot 03 - Espaces secteur Est	Société FC Paysage	22 000 €
Lot 04 - Base de loisirs	Société ROBERT Paysage	10 000 €
Lot 05 - Taille des arbres d'alignement des avenues et de haies	Société RACINE Elagage	50 000 €

CONSIDÉRANT que chaque accord-cadre est prévu pour une durée initiale d'un an, reconductible tacitement trois fois pour des périodes d'un an, soit une durée totale maximale de quatre ans.

CONSIDÉRANT qu'aucune offre n'a été reçue pour le lot 06, relatif au désherbage des surfaces et revêtements par des méthodes alternatives, dont le montant maximum annuel était fixé à 28 000 € HT, et que ce lot a été déclaré infructueux.

CONSIDÉRANT la nécessité de relancer une consultation pour ce lot.

CONSIDÉRANT que les crédits sont inscrits au budget de Ville 2026.

Après avoir délibéré ;

- **PREND ACTE** de l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres à l'attribution des lots 01 à 05 du marché public relatif à l'entretien des espaces verts aux entreprises susmentionnées, pour leurs lots respectifs.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants et à accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution des prestations.

- **CONSTATE** l'absence d'offre pour le lot 06 et **AUTORISE** le lancement d'une nouvelle consultation pour ce lot.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés ;

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance
Laurent PHILIBERT

Le Maire
Didier REVEAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr, ou par dépôt d'un courrier au greffe.